COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE SOULTZ-SOUS-FORETS DU 1ER JUILLET 2015

Sous la présidence de : Monsieur Pierre MAMMOSSER, Maire

Membres présents : Mmes et MM. Lucienne HAAS, Dominique STOHR, Alfred RINCKEL et Marie-José SCHALLER, adjoints au Maire, Béatrice HOELTZEL, Maire délégué de Hohwiller, Christophe BUSCHE, Claire CARRARO-LIEVRE, Sylvie CULLMANN, Fabrice FISCHER, Christophe HECKMANN, Eric HUBERT, Christian KLIPFEL, Isabelle MULLER, , Véronique PHILIPPS, José POZUELO, Thomas RUBY et Cathy WAGNER, conseillers municipaux.

Membres absents excusés : Mmes et MM. Fabien ACKER, conseiller municipal donne procuration à Dominique STOHR, adjoint au Maire, Michèle CECCHINI, conseillère municipale donne procuration à Véronique PHILIPPS, conseillère municipale, Céline GEFFROY, conseillère municipale, Jean-Michel STEPHAN, conseiller municipal donne procuration à Pierre MAMMOSSER, Maire et Anne ZYTO, conseillère municipale donne procuration à Thomas RUBY, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Michèle NEICHEL, DGS.

L'invitation à la réunion du conseil municipal du 25 juin 2015, envoyée par courrier aux conseillers municipaux, prévoyait l'ordre du jour suivant :

1. **ECHANGES SUR LE DOSSIER COMMUNE NOUVELLE**
2. **COMPTE RENDU DES REUNIONS**
3. **PROJETS ET TRAVAUX**
4. **URBANISME**
5. **CHASSE COMMUNALE**
6. **RECENSEMENT DE LA POPULATION**
7. **PERSONNEL COMMUNAL**
8. **AFFAIRES FINANCIERES**
9. **DIVERS.**

POINT 1 : ECHANGES SUR LE DOSSIER COMMUNE NOUVELLE

Le Maire rappelle que la création d'une commune nouvelle doit se faire avant le 31 décembre 2015 pour pouvoir bénéficier de la « carotte financière », à savoir la non-application de la baisse des dotations en 2016 et 2017. Plusieurs échanges ont déjà eu lieu entre différentes communes de la communauté de communes de l'Outre-Forêt au sujet de la création d'une telle « commune nouvelle ». Les hypothèses présentées incluent les communes actuelles de Keffenach, Memmelshoffen, Retschwiller, Schoenenbourg, Soultz-sous-Forêts et Surbourg. C'est un travail théorique sur un périmètre qui peut apparaître comme naturel pour une opération de ce type, sans que les communes citées aient toutes été contactées.

Il présente au conseil municipal quelques éléments de réflexion :

1. **Ce périmètre présente un potentiel d'une commune nouvelle de plus de 6000 habitants avec des ressources relativement homogènes, à part Soultz/Hohwiller qui est au-dessus**

COMMUNES ACTUELLES	POPULATION MUNICIPALE 2015	CONSEIL MUNICIPAL	CA 2013 RECETTES DE FONCTIONNEMENT	DETTES 2013

KEFFENACH	203	11	170 K€ - 795 €/hab	11 K€ - 50 €/hab
MEMMELSHOFFEN	326	11	179 K€ - 547 €/hab	132 K€ - 403 €/hab
RETSCHWILLER	273	11	151 K€ - 523 €/hab	38 K€ - 133 €/hab
SCHOENENBOURG	674	13	421 K€ - 622 €/hab	1 K€ - 2 €/hab
SOULTZ-SOUS-FORETS	3011	23	3.039 K€ - 1.019 €/hab	2.574K€ - 870 €/hab
SURBOURG	1634	19	1.143 K€ - 692 €/hab	495 K€ - 300 €/hab
	6121	**90**	**5.103 K€ - 834 €/hab**	**3.251K€ - 531 €/hab**

2. Les niveaux de fiscalité comportent deux groupes (Soultz, Surbourg, Schoenenbourg d'un côté et Memmelshoffen, Retschwiller de l'autre) et Keffenach entre les deux

COMMUNES ACTUELLES	POPULATION DGF	TAUX TH	TAUX TFB	TAUX CFE	POTENTIEL FINANCIER COMMUNE	PF / HAB	DETTE COMMUNE	DETTE / HAB
KEFFENACH	216	17,91%	12,40%	19,63%	90.266	417,90	9.809	45,41
MEMMELSHOFFEN	332	14,86%	10,02%	20,71%	155.890	469,55	131.870	397,20
RETSCHWILLER	293	14,54%	7,55%	17,25%	146.814	501,07	38.231	130,48
SCHOENENBOURG	680	19,82%	12,37%	20,98%	352.550	518,46	0	0.00
SOULTZ-SOUS-FORETS	3025	20,90%	12,11%	18,95%	3 028 145	1001,04	2 592 544	857,04
SURBOURG	1648	19,61%	11,60%	18,78%	1 095 524	664,76	495.288	300,54

3. Le potentiel de mutualisation porte sur une assiette de 2,7 M€

COMMUNES ACTUELLES	POPULATION MUNICIPALE 2015	FRAIS DE PERSONNEL	ACHATS ET CHARGES EXTERNES
KEFFENACH	203	27 K€ - 124 €/hab	42 K€ - 197 €/hab
MEMMELSHOFFEN	326	46 K€ - 140 €/hab	54 K€ - 165 €/hab
RETSCHWILLER	273	32 K€ - 112 €/hab	57 K€ - 199 €/hab
SCHOENENBOURG	674	75 K€ - 110 €/hab	110 K€ - 163 €/hab
SOULTZ-SOUS-FORETS	3011	865 K€ - 290 €/hab	901 K€ - 302 €/hab
SURBOURG	1634	272 K€ - 165 €/hab	227 K€ - 138 €/hab
	6121	**1.317 K€**	**1.391 K€**

4. Quelle représentation dans une future communauté de communes cantonale de plus de 50.000 habitants (Outre-Forêt, pays de Wissembourg et Plaine du Rhin) ?

Avant la création d'une commune nouvelle, une communauté de communes cantonale se composerait de 67 sièges dont :

- 3 sièges pour Soultz-sous-Forêts
- 2 sièges pour Surbourg
- 1 siège pour chacune des autres communes (Keffenach, Memmelshoffen, Retschwiller et Schoenenbourg,

soit 9 sièges au total (13,43 %).

Avec la commune nouvelle, 6 sièges seraient attribués sur 61 (9,83 %). Cependant la commune nouvelle serait en deuxième position après Wissembourg qui détiendrait 7 sièges.

5. Les gains financiers potentiels

COMMUNES ACTUELLES	DGF 2013	BAISSE DES DOTATIONS
KEFFENACH	40 K€	
MEMMELSHOFFEN	50 K€	
RETSCHWILLER	30 K€	
SCHOENENBOURG	134 K€	
SOULTZ-SOUS-FORETS	683 K€	-69 K€
SURBOURG	249 K€	
	1.186 K€	**-240 K€**

Compte-tenu du montant total de la DGF pour le périmètre retenu, l'économie suite à la non-application de la baisse des dotations serait au minimum de 240.000 € par an à partir de 2018 ! A cela doit s'ajouter les actions de mutualisation, facilitées dans le cadre d'une commune nouvelle. In fine une nouvelle capacité d'investissement de l'ordre de 500.000 € par an devrait pouvoir être dégagée.

6. La suite

Le Maire informe de la poursuite des discussions préliminaires avec nos voisins. Les résultats seront présentés au conseil municipal au fur et à mesure.

Il précise aussi qu'avant les échéances électorales de 2020, l'ensemble des élus restent en place et c'est seulement lors des prochaines élections que la commune nouvelle disposerait de 33 élus.

Le Maire demande au conseil municipal de débattre sur le sujet.

Différentes interventions ont lieu et notamment :

- sur les orientations des autres communes de la communauté de communes de l'Outre-Forêt, car une opération globale, avec un vrai projet territorial, permettrait d'avoir beaucoup plus d'influence. Le Maire répond que toutes les communes n'ont pas la même vision du paysage institutionnel, Betschdorf se tournant plutôt vers Haguenau et Soultz-sous-Forêts vers Wissembourg
- la population n'est pas représentée de la même façon dans les différentes communes, la représentativité des plus petites communes est plus importante jusqu'en 2020
- sur le problème des écoles : le Maire répond qu'à sa connaissance aucun changement n'est prévu. On ne pourra pas regrouper les enfants des différentes communes dans un seul établissement scolaire.

POINT 2 : COMPTE RENDU DES REUNIONS

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 3 juin 2015

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Marie-José SCHALLER) approuve le compte rendu du conseil municipal du 3 juin 2015.

2. Réunions, rencontres et manifestations depuis la dernière réunion du conseil municipal

05.06.2015

- Rencontre avec Laurence BRICKA, responsable de l'UTAMS de Wissembourg concernant l'épicerie sociale, les résidences Séniors, la relation avec le CCAS
- Assemblée générale de l'Association des Sentiers du Théâtre à Beinheim
- Assemblée générale de l'Association de Défense et de Promotion de la Ligne Ferroviaire Haguenau/Wissembourg : d'une part Wissembourg sera à moins d'une heure de Strasbourg et d'autre part la gare de Hunspach sera fermée

06.06.2015

- Inauguration des nouveaux locaux du Syndicat des Eaux de Soultz-sous-Forêts

07.06.2015

- Fête de la moto organisée par les Free Riders

08.06.2015

- Rencontre avec un responsable de la Société UNITEO, expert en matière de téléphonie : l'ensemble des services, outils et solutions proposés est une démarche de Télécom Expense Management (TEM)
- Rencontre avec M. LICKEL qui souhaite organiser une manifestation Stock-cars à Soultz-sous-Forêts, au mois d'octobre, sur un terrain privé près de la géothermie appartenant à Christian WAGNER. Le propriétaire est d'accord de même que la géothermie pour l'utilisation de la route et le conseil départemental pour l'accès.
  Au vu de ces différents accords, le conseil municipal approuve la tenue de cette manifestation
- Rencontre avec Carine VOGLER, responsable du service des archivistes du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin – point à l'ordre du jour

09.06.2015

- Conseil d'école de l'école élémentaire : 237 élèves sont inscrits pour la prochaine rentrée scolaire

11.06.2015

- Réception à l'occasion du départ à la retraite du Capitaine FORMOSE au musée de l'abri de Hatten

13.06.2015

- 25^{e} anniversaire des courses populaires de Soultz-sous-Forêts avec feu d'artifice et feu de la Saint-Jean

15.06.2015

- Réunion du bureau de l'ASIAPA

16.06.2015

- Conseil d'école de l'école maternelle

17.06.2015

- Passation de commandement du 2ème escadron du 2^{e} Régiment des Hussards au Fort du Schoenenbourg
- Réunion du conseil communautaire de l'Outre-Forêt avec à l'ordre du jour : modalités de répartition du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales

(FPIC), renouvellement de la ligne de trésorerie pour le financement de l'accueil périscolaire et de la micro-crèche de Betschdorf, choix du transporteur pour la desserte des accueils périscolaires de la communauté de communes de l'Outre-Forêt pour la période du 2 septembre 2015 au 3 juillet 2016, choix du gestionnaire de la halte-garderie pour la période du 1er septembre 2015 au 31 août 2017, création du comité de pilotage de la halte-garderie, banque de matériels : fixation des tarifs, modalités de réservation et de prise en charge du matériel et facturation de dégradation constatée.

- Concernant le sujet du fond de péréquation, il y avait la possibilité que la communauté de communes prenne en charge l'ensemble de la contribution, sa part ainsi que les parts communales. Le conseil communautaire a décidé que chaque commune prendrait en charge sa contribution.

18.06.2015

- Rencontre avec le directeur du Crédit Mutuel qui a présenté son successeur
- Réunion organisée par l'ONF concernant le logement du forestier, Vincent LEFORT, qui habite dans la maison forestière d'Oberhoffen-sur-Moder : le forestier a emménagé dans la maison forestière de cette commune en 2014, suite à une négociation entre l'ONF et la commune d'Oberhoffen-sur-Moder, sans concertation avec les communes du triage de Soultz-sous-Forêts. Il y a eu divergence avec l'ONF quant à la participation des communes du triage de Soultz-sous-Forêts au logement du forestier. L'ONF a organisé une réunion pour arrêter les modalités de partenariat pour la répartition des frais de location et d'entretien de la maison forestière d'Oberhoffen-sur-Moder. Le Maire de Soultz-sous-Forêts, lors de cette réunion, a rappelé que les communes contribuaient de plus en plus aux besoins de l'ONF et que tous les services étaient progressivement rétribués. Il a manifesté son refus quant à une contribution de la commune. Il a demandé à l'ONF de fournir les textes de loi relatifs au logement d'un forestier pour nécessité de service et à l'obligation faite aux communes de prendre en charge ce logement. Ceux-ci ne sont pas parvenus à ce jour

19.06.2015

- Inauguration des itinéraires cyclables par la communauté de communes Sauer-Pechelbronn
- Fête de fin d'année du périscolaire
- Fête du collège de l'Outre-Forêt : soirée artistique organisée par l'établissement avec, notamment, projection du court-métrage « les dadas de Dédé »

20.06.2015

- La FDSEA et les Jeunes Agriculteurs de l'arrondissement de Haguenau/Wissembourg ont organisé une rencontre avec le Sous-Préfet, Jean-Guy MERCAN afin de lui faire partager les richesses de l'agriculture de notre territoire et d'évoquer les problématiques que rencontre leur profession sur le secteur. Lors de cette réunion le Maire s'est également entretenu avec le Sous-Préfet concernant le projet du comptoir agricole qui souhaite s'installer en dehors de la localité. Par arrêté du 6 juin 2014, le Maire a délivré un permis de construire au Comptoir Agricole de Hochfelden pour des silos de stockage et séchage de maïs, dans une zone classée 1AUT dans le PLU. Parallèlement cette société a sollicité, auprès de la Préfecture du Bas-Rhin, une demande d'autorisation d'exploiter ces silos au titre de la règlementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement. Dans le cadre de l'instruction de cette demande la DDT a estimé que l'installation de ces silos est incompatible avec les termes du règlement du PLU et que le permis de construire délivré, bien que définitif, est inopérant pour différents motifs, notamment l'absence d'un permis d'aménager … Le Préfet a donc demandé au Maire de retirer le permis de construire. Une réunion de travail sur le sujet va être programmée entre l'Etat, la commune et le pétitionnaire afin de confronter les positions des différentes parties prenantes.

20.06.2015

- Fête de l'école maternelle avec kermesse

21.06.2015

- Fête de la musique

23.06.2015

- Assemblée générale du Ciné-club de Wissembourg

24.06.2015

- Tirage au sort public des jurés d'assises pour l'année 2016 - six personnes ont été tirées au sort : Tolga AKALIN, Baptiste GUHEL, Dany THALMANN, Sonya NUSSBAUM, Séverine CARTON et Danielle HARTWEG
- Rencontre avec le délégué régional *EcoConstructions* des établissements Mathis

25.06.2015

- Le centre AFPA de Strasbourg a ouvert ses portes avec découverte du centre et organisation de diverses conférences sur la formation et notamment sur la réforme de la formation professionnelle
- Rencontre avec un membre de la section danse « Pointes de Pieds » pour l'aménagement du local rue de la Saline (anciennement dojo) : il est envisagé de mettre un plancher en stratifié. La commune paiera les fournitures, la pose sera effectuée par les membres de l'association
- Comité de pilotage de l'éco-quartier – point à l'ordre du jour
- Réunion de la commission de sélection des offres – point à l'ordre du jour

26.06.2015

- Atelier de mise en œuvre du SCOTAN « territoire numérique, habitat et autonomie des seniors

27.06.2015

- Concert des élèves de l'école élémentaire à La Saline
- Cérémonie de passation de commandement du 2^{e} régiment des hussards
- Réception en l'honneur de MM. Jeannot NUSSBAUM, Maire honoraire et Alain RINCKEL, champion de France de labour 2014 à Ingolsheim
- Concert de l'école municipale de musique à La Saline
- Fête de fin d'année de la section danse « Pointes de Pieds » à la MAC de Bischwiller

27+28.06.2015

- Carrefour des arts à Hohwiller organisé par l'association Arts et Peinture

28.06.2015

- Inauguration du 6ème carrefour des arts
- Inauguration du nouvel orgue de l'église Saint Jean de Wissembourg

29.06.2015

- Conseil d'administration du collège de l'Outre-Forêt

POINT 3 : PROJETS ET TRAVAUX

1. **Complexe sportif : montant définitif des lots E1 – «équipement des vestiaires et E3 – mobilier de l'espace convivial**

Le Maire rappelle que par délibération du 3 juin 2015 le conseil municipal a décidé :

- **Lot E1 – Equipement des vestiaires :** de retenir la Société TERTIA / Entzheim pour l'équipement des vestiaires du complexe sportif pour un montant maximum de 16 838,90 € HT.
- **Lot E3 – Mobilier de l'espace convivial** : de retenir la Société MAGNE SOUVIGNET / Bonson pour le mobilier de l'espace convivial pour un montant de 3 379,80 € HT, mais en demandant une ultime vérification quant à la qualité des chaises.

Suite à ces décisions, toutes les démarches ont été entreprises d'une part concernant les mesures exactes des bancs des vestiaires et d'autre part pour la vérification des chaises. Toutefois les mange-debout

proposés n'étaient pas assez stables et le choix a été porté sur des mange-debout plus résistants. Le Maire soumet donc au conseil municipal les offres définitives suite à ces différentes modifications.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Lot E1 – Equipement des vestiaires : a**pprouve l'offre définitive de la Société TERTIA / Entzheim pour un montant de 14 616,00 € HT (17 539,20 € TTC) et autorise le Maire à signer le marché à intervenir.
- **Lot E3 – Mobilier de l'espace convivial :** approuve l'offre définitive de la Société MAGNE SOUVIGNET / Bonson pour un montant de 3 550,99 € HT (4 261,19 € TTC) et autorise le Maire à signer le marché à intervenir.

2. Circulations douces

- **Attribution de travaux et dossier de subvention**

Le Maire informe le conseil municipal que l'ouverture des plis pour les travaux de circulations douces a eu lieu le 25 juin 2015. Quatre entreprises ont soumissionné : HERRMANN SA – COLAS EST – PONTIGGIA et SAS ARTERE. Cette mise en concurrence concernait l'ensemble des travaux : tranche ferme (lots 1 et 2), tranches conditionnelles (tranches 3, 4, 5 et 6) ainsi que les travaux supplémentaires (génie civil éclairage public gaines pour les lots 3 à 6). La maîtrise d'œuvre a procédé à l'analyse des offres mais vu l'envoi tardif de ces données, ces chiffres n'ont pas pu être vérifiés. La maîtrise d'œuvre propose de retenir l'entreprise SAS ARTERE qui a obtenu la meilleure note en fonction des critères de sélection des offres.

L'ensemble des travaux, sous réserve d'une ultime vérification par la maîtrise d'œuvre, s'élèverait à 378 239,25 € HT (453 887,10 € TTC).

Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur les travaux à effectuer et sur l'attribution de ces travaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide la mise en œuvre du projet dans sa globalité
- attribue les travaux à l'entreprise SAS ARTERE pour un montant de 378 239,25 € HT, sous réserve de la vérification de ce chiffrage par la maîtrise d'œuvre. Le montant définitif sera communiqué lors de la prochaine réunion
- demande au Maire de solliciter la subvention départementale
- vote le plan de financement comme suit :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Travaux HT	378 239,25 €	Subvention départementale	135 000 €
Honoraires (2,80%) HT	10 590,70 €	**Sous-Total**	**135 000 €**
TOTAL HT	**388 829,95 €**	Fonds propres de la commune	331 595,94 €
TOTAL TTC	**466 595,94 €**	**TOTAL**	**466 595,94 €**

3. Coulées d'eau boueuse à Hohwiller

- **Contrat de maîtrise d'œuvre et dossier de subvention**

Le Maire communique au conseil municipal le résultat de la mise en concurrence pour la maîtrise d'œuvre des coulées d'eau boueuse à Hohwiller.

Trois bureaux d'études ont fait parvenir des offres : SAFEGE, BEREST et ANTEAGROUP.

Suite à l'analyse des offres, il propose de retenir SAFEGE pour un montant d'honoraires de 14 860 € HT. Il faudra également prévoir le dossier Loi sur l'eau dont le montant est estimé à 3 792,50 € HT.

Il demande au conseil municipal de se prononcer d'une part sur la réalisation des travaux et d'autre part sur l'attribution de maîtrise d'œuvre.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de faire réaliser les travaux pour un montant de 225 000 € HT
- décide d'attribuer la maîtrise d'œuvre à SAFEGE pour montant de 14 860 € + dossier loi sur l'eau, soit un montant total d'environ 18 000 € HT
- demande au Maire de solliciter la subvention départementale
- approuve le plan de financement comme suit :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Aménagements HT	225 000 €	Subvention départementale	40 000 €
Honoraires (estimation) HT	18 000 €	Subvention au titre de la DETR	45 000 €
Sous-Total HT	**243 000 €**	Subvention Bassin Rhin-Meuse	16 000 €
Sous-Total TTC	**291 600 €**	**Sous-Total**	101 000 €
Acquisition de terrains TTC	10 000 €	Fonds propres de la commune	200 600 €
TOTAL TTC	**301 600 €**	**TOTAL**	**301 600 €**

4. Extension et restructuration de l'école maternelle

- **Dossier de subvention dans le cadre du contrat de territoire**

Le Maire rappelle au conseil municipal la décision prise le 4 février 2015 concernant les travaux à l'école maternelle :

1. extension et la restructuration de l'école maternelle
2. mise aux normes en termes d'accessibilité, implantation d'un ascenseur et mise aux normes des escaliers
3. rénovation complète de la cour et construction d'un espace de rangement
4. mise aux normes des autres surfaces.

L'estimation sommaire pour ces travaux s'élève à 694 147 € HT.

Il informe également l'assemblée que la mise en concurrence pour l'appel public de maîtrise d'œuvre a été publiée.

Cette opération est inscrite au contrat de territoire de l'Outre-Forêt 2015-2017.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide la réalisation des travaux de l'école maternelle
- demande au Maire de solliciter la subvention départementale
- approuve le plan de financement comme suit :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Travaux HT	608 901,00 €	Subvention départementale	64 000 €

Honoraires divers estimés (14%)HT	85 246,00 €	Subvention au titre de la DETR	96 700 €
TOTAL HT	**694 147,00 €**	**Sous-Total**	**160 700 €**
TOTAL TTC	**832 976,00 €**	Fonds propres de la commune	672 276 €
		TOTAL	**832 976 €**

- **Comité de pilotage de l'école maternelle**

Le Maire propose la création d'un comité de pilotage pour suivre les travaux de l'école maternelle, comité composé des conseillers municipaux membres de la commission scolaire et de la directrice de l'école maternelle

Cette proposition est acceptée à l'unanimité par le conseil municipal.

5. Jardin de la Saline

- **Dossier de subvention dans le cadre du contrat de territoire**

Suite à la décision du conseil municipal du 11 mars 2015, le Maire avait présenté au conseil municipal le schéma directeur d'aménagement et le plan de phasage du Jardin de La Saline.

Le conseil municipal, lors de la réunion du 3 juin 2015, a approuvé le plan d'action pour la levée de la zone de servitude de projet et l'aménagement du Jardin de Saline, et décidé la réalisation de la première tranche des travaux en 2016.

Le Maire rappelle l'estimation des travaux :

PHASES DES TRAVAUX	VERSION 1 (HT)	VERSION 2 (HT)
Espace Saline	316 400 €	287 300 €
Espace de dynamisation du commerce du centre-ville	567 400 €	483 800 €
Accès à la rue de la Gare	173 700 €	156 700 €
Liaison espace Saline	183 000 €	183 000 €
ESTIMATION DES TRAVAUX	**1 240 500 €**	**1 110 800 €**

Il demande au conseil municipal de définir la première tranche à réaliser.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la première tranche de travaux (espace de dynamisation du commerce du centre-ville) et décide sa réalisation pour un montant estimé à 567 500 € HT, hors maîtrise d'œuvre
- demande au Maire de solliciter la subvention départementale
- approuve le plan de financement comme suit :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Travaux HT	567 500 €	Subvention départementale	100 000 €
Maîtrise d'œuvre estimée(10%)HT	56 750 €	**Sous-Total**	**100 000 €**
TOTAL HT	**624 250 €**	Fonds propres de la commune	649 100 €
TOTAL TTC	**749 100 €**	**TOTAL**	**749 100 €**

6. **Divers travaux de voirie**
    - **Contrat de maîtrise d'œuvre**

Le Maire informe le conseil municipal que, suite à la mise en concurrence pour la maîtrise d'œuvre de divers travaux de voirie dans la commune, cinq bureaux d'études ont soumissionné : PLANTEO, M2I, BEREST, TOPOS AMENAGEMENT et AMS.

Suite à l'analyse des offres prenant en compte les critères de sélection, il propose de retenir AMS INGENIERIE / Strasbourg pour un montant d'honoraires de 4 500 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue la maîtrise d'œuvre pour les divers travaux de voirie à AMS INGENIERIE pour un montant de 4 500 € HT.

7. **Foyer protestant**
    - **Maîtrise d'ouvrage**

Le conseil municipal, par délibération du 3 juin 2015, a autorisé la mise en place d'une rampe d'accès handicapés sur le domaine public pour permettre l'accès au foyer protestant. Comme cet accès se situe sur le domaine public de la commune, le Maire propose au conseil municipal d'assurer la maîtrise d'ouvrage pour ces travaux estimés à 28 000 € HT, soit 33 600 € TTC.

Le financement pour ces travaux serait arrêté comme suit :

Réserve parlementaire escompté : 4 000 €

Participation de la paroisse protestante : 20 400 €

Fonds propres de la commune : 9 200 €.
(dont FC TVA 16,404% = 5 511,75 €)

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve ces propositions.

Le Maire informe également l'assemblée que les travaux de réhabilitation du foyer protestant sont sous maîtrise d'ouvrage de la paroisse protestante et que le conseil municipal avait attribué une subvention d'équipement de 15 % du montant TTC des travaux, soit 14 068,45 € maximum.

8. **Archives communales**

Carine VOGLER, responsable du service des archivistes itinérants du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Bas-Rhin, a visité le sous-sol de l'annexe de la mairie pour évaluer la quantité d'archives et le travail à effectuer. Elle estime à 21 le nombre de jours d'intervention pour un coût total de 5 250 €, à raison de 250 € / jour d'intervention.

Elle a fait un récapitulatif des travaux à effectuer : désengorgement préalable, classement en série continue W (outil de classement règlementaire à l'échelle nationale), inventaire sous forme de bordereaux de versement, inventaire sous forme de base de données, conditionnement et cotation, organisation du rangement, gestion des dossiers pouvant être éliminés, récolement de fin de mission. Au-delà de la politique de traitement des dossiers papier, le service des archivistes itinérants du Centre de gestion se propose d'accompagner la commune dans son souhait de numériser et d'externaliser son fonds afin de cibler avec le plus de pertinence possible et dans le respect du cadre juridique en vigueur les opérations. Cet accompagnement n'est pas chiffré dans ce descriptif.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'intervention des archivistes itinérants du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Bas-Rhin et accepte la proposition.

9. **Contrôle des poteaux d'incendie et hydrants**

La lutte contre l'incendie s'inscrit dans le cadre des pouvoirs de police administrative du Maire et concerne la fourniture, la pose, l'entretien et le renouvellement des équipements ou ouvrages destinés à fournir l'eau pour la lutte contre l'incendie. La commune sera considérée comme responsable si, en cas d'incendie, les équipements se révèlent défectueux ou inaptes à assurer le débit d'eau ou la pression règlementaire.

Le Maire propose de recenser les besoins auprès des communes membres de la communauté de communes de l'Outre-Forêt et de faire effectuer le contrôle dans le cadre d'un groupement de commandes, proposition acceptée par l'assemblée.

10. Autres

- **Eclairage de sécurité sous le tunnel**

Tous les luminaires qui éclairaient le tunnel rue de la Gare ont été vandalisés. Il faut donc mettre en place de nouveaux luminaires. L'entreprise EIE propose le remplacement par des luminaires de conception anti-vandale destinés aux zones sensibles comme les cellules de prison, hôpitaux psychiatriques, salles de sport, passages souterrains, parkings … Le devis pour l'installation de 5 luminaires s'élève à 5 471,43 € HT (6 565,72 € TTC).

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, décide d'installer 3 luminaires sous le tunnel.

POINT 4 : URBANISME

1. **Eco-quartier du Salzbaechel**

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'une réunion publique sur l'éco-quartier du Salzbaechel aura lieu le mardi 7 juillet 2015 à 20 heures dans la salle voûtée du pôle des services de Soultz-sous-Forêts.

Il projette les différents points soulevés lors de la réunion du comité de pilotage du 25 juin 2015 et notamment :

- la problématique du chemin du Sel (voirie automobile à double sens ou sens unique, jonction piétonne …)

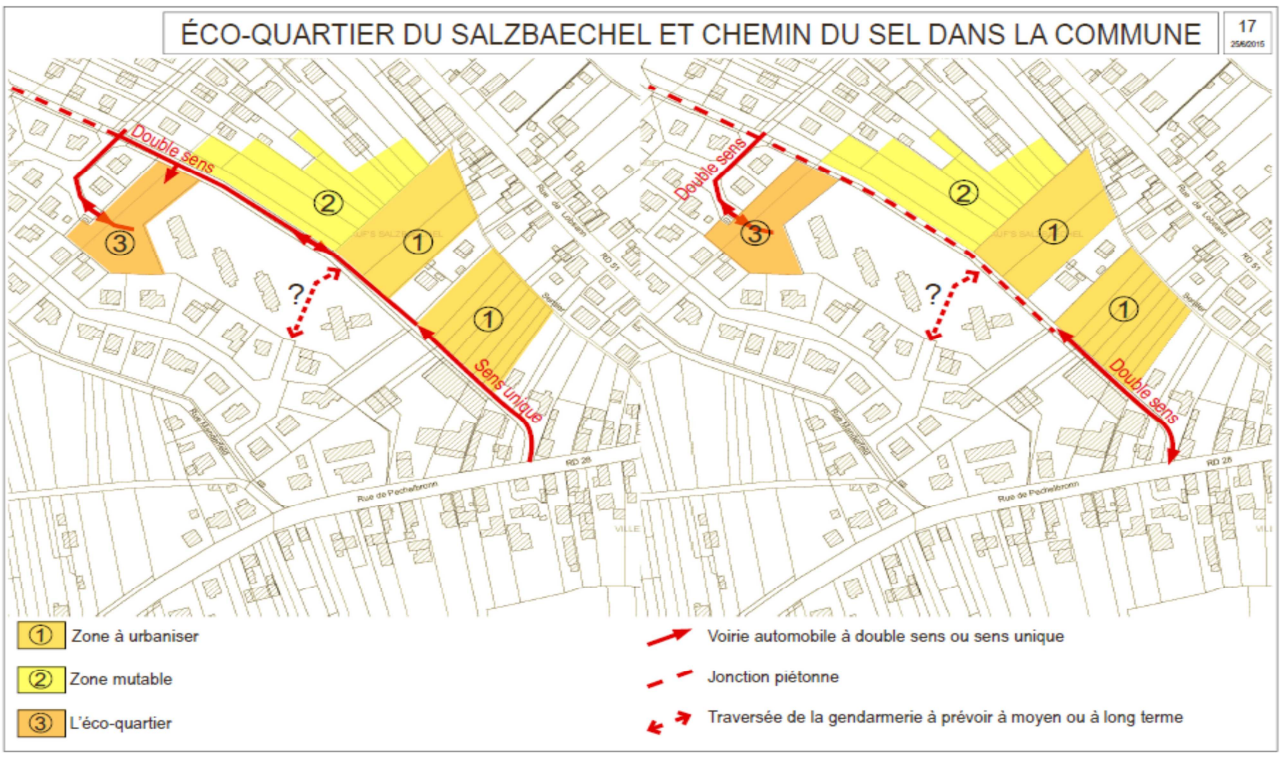

- une des différentes variantes de l'aménagement de l'éco-quartier :

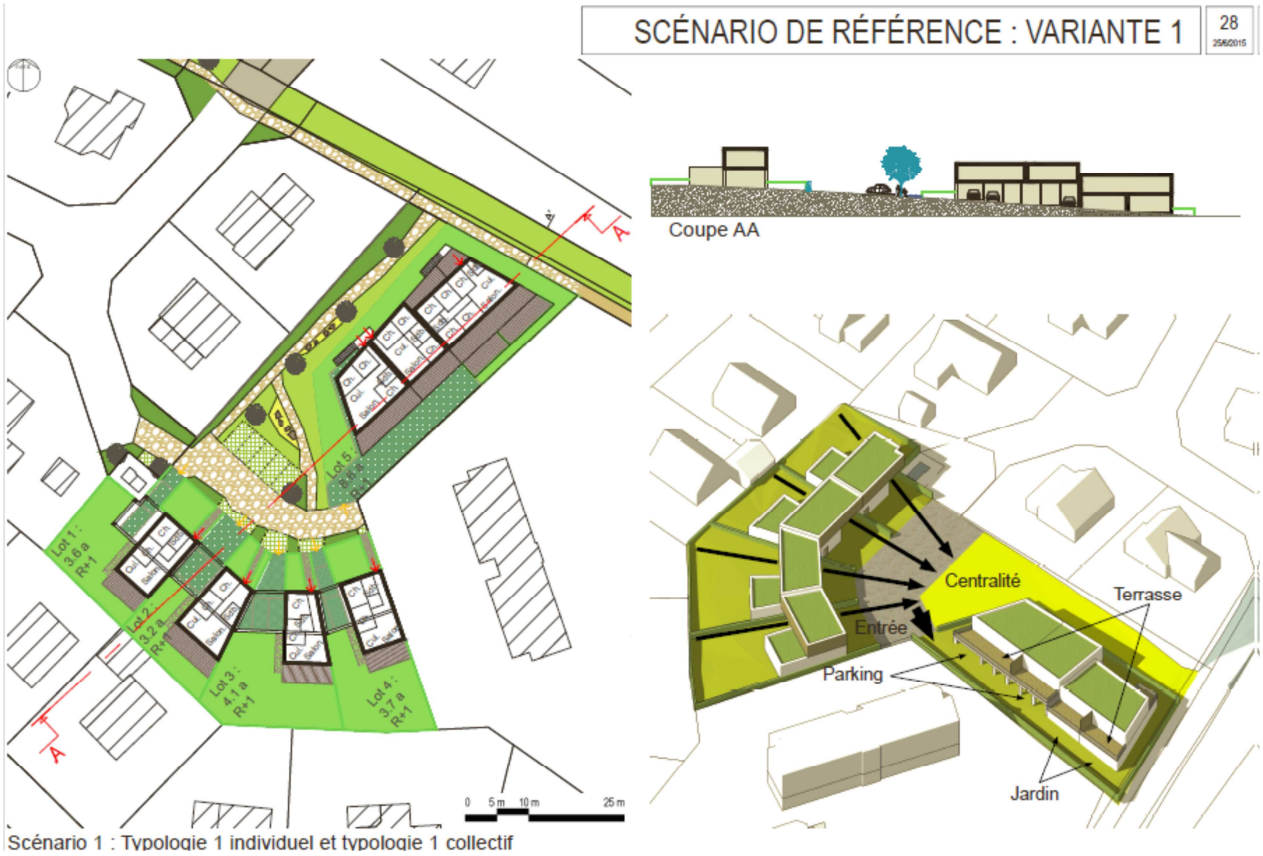

Scénario 1 : Typologie 1 individuel et typologie 1 collectif

- les nouvelles approches de coûts

RECAPITULATIF GENERAL	MONTANT	COMMENTAIRES
Viabilisation et accès à l'éco-quartier	180 726,00 € HT	Ce montant serait mis à la contribution des futurs acquéreurs
Aménagement du chemin du Sel (hors éco-quartier)	178 232,00 € HT	Desserte zones urbanisées et urbanisables hors éco-quartier
TOTAL HT	**358 958,00 €**	
TVA 20 %	71 791,60 €	
TOTAL TTC	**430 749,60 €**	

Par ailleurs, pour l'implantation des réseaux pour les autres zones à urbaniser hors éco-quartier desservis par le chemin du Sel, le coût estimatif s'établit comme suit :

DESSERTE DES ZONES CONSTRUCTIBLES	MONTANT
Assainissement	13 750,00 € HT
AEP et Défense Incendie	9 000,00 € HT

Gaz	12 500,00 € HT
Réseaux secs - Eclairage	39 500,00 € HT
TOTAL HT	**74 750,00 €**
TVA 20 %	14 950,00 €
TOTAL TTC	**89 700,00 €**

La viabilisation de l'éco-quartier revient donc à 180 726 € HT, la viabilisation complémentaire des autres zones à urbaniser du secteur desservies par le chemin du Sel s'élèvent à 252 982 € HT (178 232 € HT pour l'aménagement du chemin du Sel et 74 750 € HT pour l'implantation des réseaux).

La question de la taxe d'aménagement a été posée.

2. Déclarations d'intention d'aliéner

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain pour l'aliénation des biens suivants :

- Maison avec garage dans un bâtiment en copropriété cadastré section 37 n° 459/102 lieudit « Kleiner Rebberg actuellement rue Rodolphe Brossmann »
- Bâtiment à usage commercial cadastré section 211/14 n° 189/20 lieudit « 1 rue des Chênes » et n° 191/20 lieudit « Etzmatt » de contenances respectives 1ha02a27ca et 23a59ca
- Immeuble cadastré section 01 n° 59 lieudit « 21 rue du Docteur Deutsch » d'une contenance de 3a35ca
- Lot de copropriété cadastré section 1 n° 43 lieudit « 34 rue du Docteur Michel Deutsch »
- Local professionnel et parking dans un bâtiment en copropriété cadastré section 211/14 n° 268/20 lieudit « 8 rue des Chênes »

POINT 5 : CHASSE COMMUNALE

1. Cession du lot 1

Le Maire rappelle à l'assemblée que le lot 1 de la chasse communale de Soultz-sous-Forêts a été attribué à la Société de chasse de la Litorne, par convention de gré-à-gré, pour la période du 1er février 2015 au 31 janvier 2024 et un loyer annuel de 1 100 €.

Il soumet au conseil municipal une demande de Monsieur Gérard BASTIAN, Président de la Société de chasse de la Litorne, qui pour raisons de santé, souhaite céder ce lot de chasse à Monsieur Marc YVON de Soultz-sous-Forêts.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord à la cession du lot 1 de la chasse communale de Soultz-sous-Forêts à Monsieur Marc YVON – 28, rue du Maire Geiger – 67250 SOULTZ-SOUS-FORETS. Il autorise le Maire à signer l'avenant à la convention.

2. Lot 2 : changement du comité-directeur de l'Association de Chasse du Hang

Le Maire fait part au conseil municipal que le comité-directeur de l'Association de Chasse du Hang, lors de l'assemblée générale du 9 mars 2015, a élu un nouveau comité-directeur et transféré le siège :

Président : Jean-Yves PHILIPPS

Secrétaire : Yves THERAUD

Trésorier : Henri NORDMANN.

Le siège est transféré au 11, rue Wolfsschenckel – 67160 DRACHENBRONN.

Ces modifications ont été enregistrées au Tribunal d'instance de Haguenau - registre des associations de Wissembourg.

POINT 6 : RECENSEMENT DE LA POPULATION

1. **Nomination du coordonnateur communal et de son assistant et prise en charge des frais de mission**

Mmes Michèle CECCHINI et Cathy WAGNER se sont proposés pour les rôles respectifs de coordonnateur communal et coordinateur communal assistant. Les élus ne pouvant être rémunérés, il est proposé de prendre en charge les frais de missions relatifs à cette tâche.

Le conseil municipal, à l'unanimité nomme Michèle CECCHINI coordonnateur communal et Cathy WAGNER coordinateur communal assistant pour le recensement de la population qui se déroulera du 21 janvier au 20 février 2016. Il décide de prendre en charge les frais de mission des coordonnateurs.

POINT 7 : PERSONNEL COMMUNAL

1. **Heures supplémentaires de dimanche et de nuit**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide le paiement des heures supplémentaires suivantes à Christian BILLMANN pour son intervention lors de la fête de la musique du 21 juin 2015 :

- 2 heures 30 de dimanche et 2 heures 30 de nuit

POINT 8 : AFFAIRES FINANCIERES

1. **Concession de terrain pour le maintien d'une ligne de distribution d'énergie électrique souterraine en forêt communale**

La concession d'occupation de terrain pour le maintien d'une ligne de distribution d'énergie électrique souterraine en forêt communale de Soultz-sous-Forêts est arrivée à échéance le 30 juin 2015. Elle était accordée à l'Etablissement du Génie de Strasbourg pour une durée de 9 ans. La redevance forfaitaire annuelle avait été fixée à 25 € par délibération du conseil municipal du 12 juin 2006, révisable à expiration de chaque période triennale, et pour la première fois le 1er juillet 2009, basée sur l'indice du coût de la construction et payable d'avance au 1er juillet de chaque année.

Cette concession concerne le maintien de 2 câbles souterrains distants de 2 mètres en vue d'alimenter en énergie électrique les installations militaires, au bénéfice de l'Etablissement du Génie. La convention porte sur l'occupation d'un terrain sur une longueur de 260 mètres pour le passage de câbles électriques enterrés à 0,80 m de profondeur (section 32 parcelles 13 et 19 de la forêt communale de Soultz-sous-Forêts). Elle est à renouveler pour une nouvelle période de 9 ans, du 1er juillet 2015 au 30 juin 2024.

L'ONF propose la rédaction de l'acte pour un montant de 420 € TTC, perçu en une seule fois à la signature du contrat, puis à chaque nouvelle demande. Ces frais peuvent être facturés directement au bénéficiaire. Ils ont pour objet d'indemniser de manière forfaitaire le coût d'instruction et de suivi de la demande.

Le Maire fait part à l'assemblée que, si la commune décide d'accorder une nouvelle concession, c'est au conseil municipal de fixer les nouvelles conditions d'occupation (montant de la redevance annuelle, frais de rédaction de l'acte à la charge de l'Etablissement du Génie). Il demande au conseil municipal de délibérer.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- est favorable au renouvellement de la concession d'occupation de terrain pour le maintien d'une ligne de distribution d'énergie électrique souterraine en forêt communale de Soultz-sous-Forêts pour une nouvelle période de 9 ans à compter du 1er juillet 2015
- fixe la redevance à 32 € par an, révisable à l'expiration de chaque période triennale, basée sur l'indice du coût de la construction (1632 au 1er trimestre 2015)
- charge l'ONF de la rédaction de l'acte dont les frais seront facturés directement au bénéficiaire de cette concession
- autorise le Maire à signer la convention.

2. Subventions exceptionnelles

- **Organisation de la partie festive du 13 juillet**

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue une subvention de 1 600 € à la Société de Quilles Boule d'Or de Soultz-sous-Forêts pour l'organisation de la partie festive du 13 juillet 2015. Le crédit est prévu sur article 6748 du budget.

- **Organisation des manifestations des dimanche et lundi de la Kirwe**

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue les subventions exceptionnelles suivantes aux associations organisatrices des parties festives des dimanche et lundi de la Kirwe :

- 750 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Soultz-sous-Forêts pour l'organisation du Kirwesundaa (dimanche de la Kirwe)
- 750 € au club de Badminton de Soultz-sous-Forêts pour l'organisation du Kirwemondaa (lundi de la Kirwe).

Les crédits sont prévus sur article 6748 du budget primitif 2014.

Le Maire rappelle également qu'une subvention exceptionnelle de 750 € a déjà été accordée à l'association « Sang pour 100 » pour l'organisation du samedi de la Kirwe par délibération du 6 mai 2015.

3. Prise en charge des frais d'inscription et de formation des artificiers

Le Maire informe le conseil municipal que, suite à la règlementation spécifique relative aux articles pyrotechniques utilisés dans le cadre d'un spectacle pyrotechnique présenté devant un public lors d'une manifestation privée ou publique (feux d'artifice, explosifs utilisés en scène, dans des productions cinématographiques ou télévisuelles), l'équipe d'artificiers de la commune est réduite à une personne, Stéphane MEYER.

Trois personnes seraient disposées à suivre la formation dispensée par PYRAGRIC pour se mettre en conformité avec la législation règlementaire : Thibaut WILHELM de Surbourg, Thomas WAGNER et Jérôme SUTTEL de Soultz-sous-Forêts. Ces personnes ont déjà aidé l'artificier lors de feux d'artifices.

Stéphane MEYER sollicite donc, de la part de la commune, la prise en charge des frais d'inscription (30 € / personne) et des frais de formation (entre 150 € et 200 € / personne) pour ces trois personnes, tout en insistant sur l'engagement de ces personnes à assumer toutes les manifestations de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cette prise en charge.

POINT 9 : DIVERS

1. **Diverses informations et communications**

- **Festivités de la Fête Nationale du 13 juillet**

Le Maire fait part au conseil municipal du déroulement des festivités du 13 juillet 2015 :

- 18 heures : remise des distinctions aux sportifs et personnes méritantes puis réception marquant le début des festivités de la Fête Nationale
- 20 heures : cérémonie officielle sur le parvis de La Saline avec allocution du Maire, puis défilé vers le parc du Bruehl
- A partir de 20 heures 30 : lancement des festivités au parc public du Bruehl
    - Distribution de bons pour petits pains et saucisses aux enfants
    - Lancement des festivités par le Maire et interprétation de la Marseillaise
    - Distribution de ballons lumineux aux enfants
    - Retraite aux flambeaux pour jeunes et moins jeunes avec animations par l'association pointes de Pieds
    - A la tombée de la nuit : feu d'artifice.

La soirée se prolongera par le bal populaire organisé par la Société de Quilles « Boule d'Or » de Soultz-sous-Forêts.

2. **Prochaines réunions et manifestations**

- 2 juillet 2015 : assemblée générale de l'ASIAPA
- 7 juillet 2015 à 20 heures : réunion publique sur l'éco-quartier – salle voûtée du pôle des services
- 13 juillet 2015 : Fête Nationale
- 16 août 2015 : 31^{e} grand prix de Soultz-sous-Forêts organisé par le Vélo Club Nord Alsace
- Du 29 au 31 août 2015 : Kirwe à Soultz-sous-Forêts

3. **Diverses interventions**

- La mousse prolifère sur les bacs à fleurs du muret de la maison des associations : le grès des Vosges n'a pas été traité à l'origine
- Prévoir une dératisation de part et d'autre de la rue du Frohnacker (le long du Froeschwillerbach et du Seltzbach)